



PROGRAMME GENERALISTE

Équipes FRM 2025

CONTEXTE

Le label "Équipes FRM" est attribué par la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) à des équipes de recherche reconnues dans le domaine de la biologie et de la santé, développant des programmes de recherche innovants en biologie et susceptibles d'avoir des retombées dans le domaine de la santé.

L'objectif est d'apporter un soutien fort et durable à une quarantaine d'équipes labellisées Equipes FRM 2025.

Présélection en **novembre 2024** sur pré-demande.

Sélection finale en **mars 2025** sur dossier complet après évaluation par des experts étrangers.

1/ CRITERES D'ELIGIBILITE

Equipe candidate

Le label FRM étant accordé pour 3 ans, l'équipe candidate doit être reconnue, à la suite d'une évaluation par le HCERES, comme une équipe indépendante (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) par un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (CNRS, Inserm, Université...) **pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.**

• Sont donc éligibles les équipes qui dépendent :

-de la vague B du HCERES et créés depuis le 1^{er} janvier 2022 (évaluation en 2020-2021)

-de la vague C du HCERES (évaluation en 2022-2023) pour une création au 1^{er} janvier 2024

-de la vague D du HCERES (évaluation en 2023-2024) pour une création au 1^{er} janvier 2025

• Sont aussi éligibles les équipes :

-des membres du Conseil scientifique de la FRM dont le mandat a pris fin en mars 2024, indépendamment de la vague du HCERES dont elles dépendent

-ATIP/Avenir quelle que soit la vague du HCERES dont elles dépendent mais uniquement si le contrat ATIP/Avenir est encore en cours de financement et arrive à échéance le 31 décembre 2025 au plus tard

-pilotées par un ou une bénéficiaire d'une chaire de professeur junior quelle que soit la

vague du HCERES dont elles dépendent mais uniquement si le financement de la chaire de professeur junior est encore en cours de financement et arrive à échéance le 31 décembre 2025 au plus tard

-non encore reconnues comme équipes indépendantes mais qui ont bénéficié ou bénéficient actuellement d'un financement « Amorçage de Jeunes équipes FRM » (échéance au plus tard le 31 décembre 2025), quelle que soit la vague du HCERES dont dépend leur structure d'accueil

-certaines équipes du Centre EMBL de Grenoble et du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) dépendant de l'OMS et basé à Lyon. La liste est consultable auprès de support@frm.org.

- **Une équipe éligible ne peut présenter qu'une seule demande** dans le cadre de cet appel à projets, quelle que soit sa taille, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou par deux co-responsables.

L'implication minimale de l'ensemble des membres de l'équipe candidate doit être de 2 équivalents temps plein (ETP) sur la durée du projet, hors personnels à recruter dans le cadre du financement demandé à la FRM. Les étudiants en Master ne doivent pas être pris en compte. Le calcul des ETP prend en compte : chercheur, Enseignant Chercheur, Doctorant (PhD), Post-doc, personnels techniques statutaires...

Demandeur

- Il doit être **responsable ou co-responsable de l'équipe candidate**, reconnu comme tel par les tutelles de l'équipe (CNRS, Inserm, Université...)
- Il doit être **en mesure de mener le programme de recherche à son terme** (jusqu'au 31 décembre 2027) sans être atteint par la limite d'âge
- **Son implication dans le programme proposé doit être au minimum de 0,3 ETP**. Pour un PU-PH ou un MCU-PH, il convient de prendre en compte le pourcentage de son temps consacré à la recherche
- Il peut être bénéficiaire en tant que demandeur ou codemandeur d'un financement FRM obtenu via ses appels à projets thématiques (Alzheimer 2019, Maladies neurodégénératives 2020, 2023 et 2024, Santé environnement 2020, 2021, 2023 et 2024 et Médecine réparatrice 2021 et 2022). Dans ce cas, le programme proposé devra être différent et non redondant de celui déjà soutenu par la FRM
- Le responsable d'une équipe déjà labellisée Equipe FRM peut postuler pour une demande de renouvellement. Pour être éligible, la date limite d'utilisation des fonds de la 1^{ère} subvention est fixée au 31 décembre 2025 (tenant compte d'un éventuel avenant de prolongation à la convention initiale).

Programme de recherche

Le programme de recherche doit correspondre à tout ou partie des différents projets de recherche menés par l'équipe candidate. Il peut s'agir d'un programme de recherche fondamentale dont les applications prévisibles en santé devront être précisées. Le programme de recherche doit être particulièrement innovant et étayé par des résultats préliminaires solides.

La FRM encourage le demandeur à prendre en compte le genre et/ou le sexe dans son programme de recherche, quelle que soit la discipline, afin de prévenir les biais de genre dans la production des connaissances et d'anticiper les éventuelles implications de leurs applications.

2/ CRITERES D'EXCLUSION

- Ne sont pas éligibles à cet appel à projets, les équipes dépendant des **vagues A et E** du HCERES.
- **N'est pas éligible** un demandeur qui bénéficie :
 - d'un financement Equipe FRM en cours sauf si ce financement prend fin au plus tard au 31 décembre 2025
 - en tant qu'investigateur principal, d'une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC ou Programmes ARC) sauf si ce label arrive à échéance au plus tard le 31 décembre 2025
 - en tant qu'investigateur principal, d'un financement de l'European Research Council (starting, consolidator, advanced ou synergy grant) sauf si le financement ERC prend fin au plus tard le 31 décembre 2025
 - en tant qu'investigateur principal d'un financement Impulscience de la Fondation Bettencourt-Schueller sauf si le financement prend fin au plus tard le 31 décembre 2025

Important : Si un demandeur obtient un financement ERC ou un financement Impulscience entre la date de présélection (novembre 2024) et la date de sélection finale des Equipes FRM 2025 (mars 2025), la demande Equipe FRM 2025 sera annulée.

3/ FINANCEMENT

- Montant total : entre 200 000 € et 450 000 € pour une durée de 3 ans.
- Frais éligibles : équipement, fonctionnement, mission et/ou personnel.
Le montant maximal des frais de mission est de 10 000 € pour les 3 ans
Le montant des frais d'équipement ne peut pas excéder 50% du montant total.
- Les frais de publication ou APC (article processing charges) pour la publication en accès ouvert ne seront pas éligibles pour les journaux qui ne sont pas nativement en accès ouvert.
Les frais de publication éligibles sont plafonnés à 15 000 € pour la durée du financement.
- Les frais de gestion sont éligibles mais plafonnés et ce, dans le respect de la contractualisation entre la FRM et les principaux organismes gestionnaires : 4% maximum du montant total du financement pour le CNRS et l'Inserm, 6% maximum du montant total du financement pour les autres organismes publics.
- Le financement devra débuter au plus tard le **1^{er} janvier 2026**.

4/ ENGAGEMENTS ENVERS LA FRM

Le bénéficiaire d'une Equipe FRM 2025 s'engagera à :

- ne pas postuler en tant qu'encadrant à une demande d'aide individuelle de la FRM (programme généraliste). Seul le financement de 4^{ème} année de thèse est possible
- remercier la FRM dans toutes les publications correspondant aux travaux financés
- informer la FRM s'il obtient une labellisation par une autre association ou fondation (Equipes labellisées LNCC et Programmes ARC). Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur de cette autre labellisation

-avertir la FRM s'il obtient, en tant qu'investigateur principal, un financement ERC (starting, consolidator, advanced ou synergy grant) ou un financement Impulscience de la Fondation Bettencourt Schueller. **Le financement FRM sera alors arrêté à la date d'entrée en vigueur du financement ERC ou du financement Impulscience de la fondation Bettencourt Schueller**

NB : Si le financement ERC ou le financement Impulscience de la fondation Bettencourt Schueller est obtenu après la sélection finale en mars 2025 et avant l'entrée en vigueur du financement FRM (au plus tard 1er janvier 2026), la 1^{ère} tranche du financement FRM pourra être maintenue mais réduite en fonction de la date de mise à disposition du financement de l'ERC ou du financement Impulscience. Les tranches de financement suivantes seront annulées.

De manière générale, si le financement de l'ERC ou le financement Impulscience est obtenu au cours d'une tranche du financement FRM, la tranche en cours de financement restera acquise mais son montant pourra être réduit. En revanche, la/les tranche(s) de financement suivante(s) sera/seront annulée(s).

5/ MODALITES DE SELECTION

Le Conseil scientifique de la FRM effectue la présélection des pré-demandes et de la sélection finale des demandes complètes. Une évaluation complémentaire des demandes complètes est réalisée par des experts étrangers.

Le calendrier 2024-2025 est le suivant :

09 avril 2024, 15h00	Ouverture des pré-demandes
13 juin 2024, 16h00	Clôture des pré-demandes
7 et 8 novembre 2024	Présélection des pré-demandes
13 et 14 mars 2025	Sélection finale des demandes complètes

Les critères majeurs de l'évaluation sont :

-Equipe candidate : CV et qualité de la production scientifique du demandeur, complémentarité et apport des membres de l'équipe

-Programme de recherche : description du contexte et des objectifs, méthodes et approches expérimentales, intérêt scientifique et médical, apport des collaborations externes, faisabilité

-Budget : importance et complémentarité des cofinancements, justification notamment au regard des financements déjà acquis.

6/ ENGAGEMENT DE LA FRM POUR LA SCIENCE OUVERTE

En 2024, la FRM s'engage en faveur de la Science ouverte et promeut la diffusion et le libre accès aux résultats scientifiques.

Ainsi, à compter de 2024, les bénéficiaires des aides de la FRM, s'engageront à rendre librement accessibles leurs publications scientifiques revues par les pairs issues directement du projet soutenu par la fondation. A minima, la version acceptée pour publication (Author Accepted Manuscript; AAM) ou la version éditeur devra être déposée sur l'archive nationale HAL en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM.

La FRM recommande à ses bénéficiaires de privilégier les revues nativement en accès ouvert et de conserver leurs droits d'auteurs par l'apposition d'une licence libre Creative Commons de type CC-BY ou équivalente.

La FRM encourage les voies de prépublication via les preprints, le libre accès des monographies et des ouvrages et tous modèles innovants et voies alternatives de publication qui sont en adéquation avec les objectifs de Science Ouverte et l'exigence d'examen par les pairs

Dans l'objectif de favoriser l'accessibilité et la réutilisation des données, logiciels et codes-sources issus des projets de recherche soutenus, la FRM recommande à ses bénéficiaires d'adopter une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable), dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

De ce fait, les bénéficiaires s'engageront à fournir une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) au cours de la première année d'entrée en vigueur du financement.

CONTACTS

Rodrigue M'BOUTOU (Tél.01 44 39 75 83) Amandine TOUZEAU (Tel. 01 44 39 75 97)
e-mail : rodrigue.mboutou@frm.org; amandine.touzeau@frm.org

Pour postuler à cet appel à projets : site internet www.frm.org – Espace Chercheurs -Appels à projets FRM puis Programme généraliste. Nous vous invitons à lire avec attention la notice explicative.

IMPORTANT : Tout dossier transmis non conforme sera immédiatement jugé irrecevable.